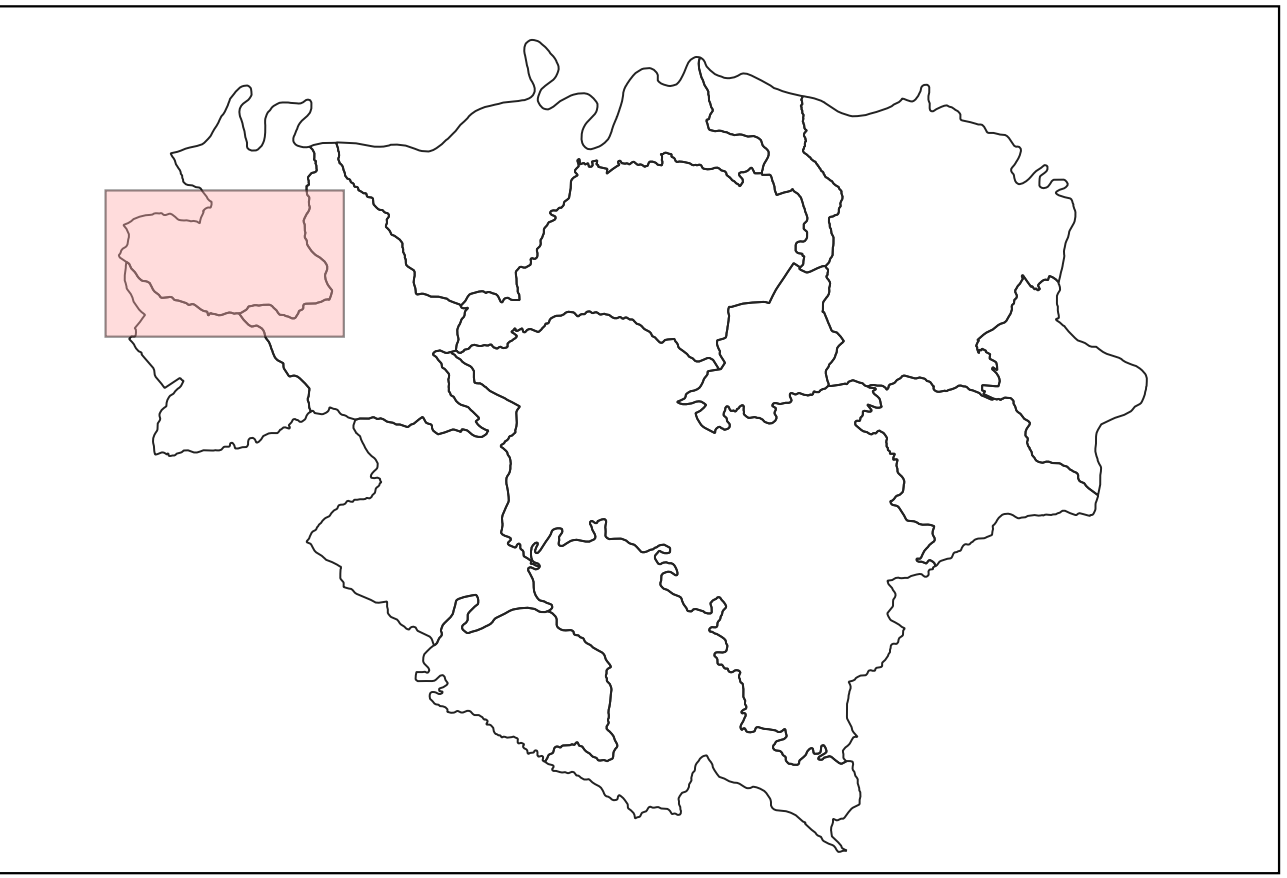
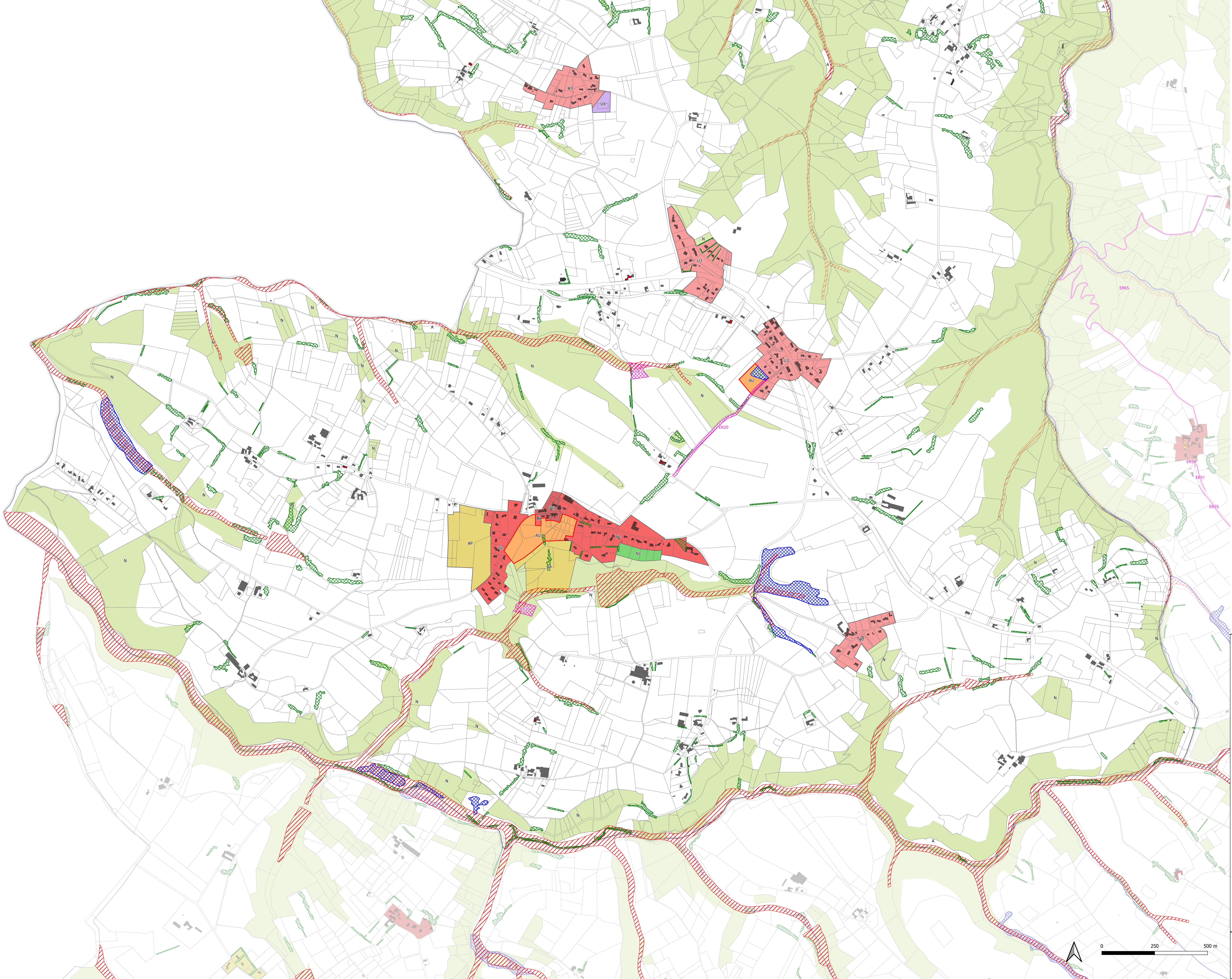




Légende

- Zonage réglementaire**
- A - Zones à vocation agricole
 - AH - Secteurs habités (sans caractère agricole), à l'intérieur des grands espaces agricoles où quelques nouvelles constructions sont autorisées
 - AP - Secteurs agricoles d'intérêt paysager
 - AU - Extensions à des fins d'habitat
 - N - Zones naturelles et forestières
 - NU - Secteurs de jardins familiaux
 - NT - Secteurs touristiques
 - U1a - Autres centres bourgs et hameaux
 - U2 - Extensions urbaines des bourgs et hameaux
 - U3 - Extensions urbaines diffuses
 - UX - Secteurs à vocation économique

- Prescriptions surfaciques**
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du code de l'urbanisme
 - Haies à protéger au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
 - Zone humide à protéger au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Bâtiment agricole susceptible de changer de destination au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme
 - Périmètre OAP

- Prescriptions ponctuelles**
- Patrimoine à préserver

- Prescriptions linéaires**
- Element paysager a protéger au titre de l'article L.151-23° du code de l'urbanisme : Principaux cours d'eau

- Eléments informatifs**
- PPRI - Zone Rouge

Tableau des emplacements réservés :

OBJET	CODE	BENEFICIAIRE
Création d'un système d'assainissement collectif	ER26	BELLEGARDE-MARSAL
Elargissement de la route du Taur - largeur portée à 7 mètres	ER24	VILLEFRANCHE-D'ALBIGEOIS
Elargissement de la route du Taur - largeur portée à 7 mètres	ER31	VILLEFRANCHE-D'ALBIGEOIS
Réalisation d'une station d'épuration	ER22	BELLEGARDE-MARSAL
Elargissement de la route du Taur - largeur portée à 7 mètres	ER23	VILLEFRANCHE-D'ALBIGEOIS
Amenagement du chemin du Taur à Carrière	ER65	VILLEFRANCHE-D'ALBIGEOIS
Amenagement d'un chemin piéton et voie entre Fontcouverte et Bellegarde	ER20	BELLEGARDE-MARSAL

BELLEGARDE-MARSAL SUD

Département du Tarn

Communauté de Communes
des Monts d'Alban et
Villefrancois

PLAN LOCAL
D'URBANISME
intercommunal

Echelle : 1:5500 ème

Plan de zonage

document modifié par arrêté du Président en
date du 05/03/2026